SPORTS

FOOTBALL

R.C. LENS CONTRE S.C. FIVES

Une grande rencontre opposera, le jour de Noël, à 14 h. 30, au Stade Bollaert, le R.C. LENS au S.C. FIVES, pour le Championnat de France.

Cet important Derby Régional est gros de conséquence pour les deux Clubs, leader actuel et ancien leader de la compétition nationale.

Une victoire des locaux leur donnerait le titre incontesté de Champion d'Automne et meilleur Club des Flandres, par contre les visiteurs désirant ardemment le gain du match qui leur permettrait l'espoir d'enlever le titre envié.

Il faut s'attendre à un succès d'affluence considérable, tout le public sportif d'Artois attendant avec impatience ce grand choc qui s'annonce plain d'intérêt et fort indécis.

Le S.C. FIVES annonce :

Dessertot, Dutilleul, Gyselinck, Jedreyzak, Bourbotte, Tancrè, Bihel, Tempowski, De Cecco, Prouff, Waggi.

Toutes les enceintes du Stade seront ouvertes.

Billets à l'avance aux adresses habituelles.

Un train spécial sera mis en route Départ La Bassée 13 h. 10, arrivée Lens par Bitshelin 13 h. 33, avec arrêt aux stations intermédiaires.

LE PROCHAIN TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

Voici les rencontres prévues pour les huitièmes de finale de la coupe qui auront lieu le dimanche 10 Janvier sur le terrain du club premier nommé :

Zone interdite : Excelsior R.T.-U.S. Bruay ; F.C. Mohon-A.S. Sin ; St. Orchies-O.I.C. Lillois ; E.S. Bully-R.C. Lens ; U.S. Auchel-R.C. Roubaix ; S.C. Fives-F.C. Charleville ; F.C. Socheux-R.C. Franc-Comtois ; Homécourt-Stade Lirrein.

Zone Nord : Montreuil-Red Star Ol. ; R.C. France-A.S. Troyes ; St. Reims-Stade C.A.P. ; F.C. Rouen-Amiens A.C. ; Havre A.C.-U.S. Quevilly ; U.S. Mans-Chartres ; B.E.C.-St Rennes ; St-Nazaire-Girondine.

MAUVAIS ESTOMAC
Poudre DOPS
TOUTES PHARMACIES
11 221

VOTRE RHUME JUGULÉ EN 3 JOURS
Grâce aux Comprimés de
Broncodul
EN VENTE TOUTES PHARMACIES
11 535

BOURSE DE PARIS

du 21 décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué le veille.

Fonds d'Etat Français. — 6 % 96.15, 98 ; 3 % am. 99.50, 99.50 ; 4 % 1917, 103.75, 103.70 ; 4 % 1916, 104, 104 ; 5 % 1920, 141.95, 141.70 ; 4.50 % 1932 A, 103.50, 103.50 ; 4.50 % 1932 B 102.45, 102.50 ; 3 % 1942, 97.50, 97.30 ; 2.50 % 1942, 98.60, 98.50 ; Cela Aut. 6 % 1936, 122.35, 122.50 ; Obl. Tres 4.50 % 1933, 1.358, 1.351 ; Obl. Très. 4 % 1934, 1.254, 1.256 ; P.T.T. 4.50 % 1929 C/500, 531, 521 ; Obl. Très. 4.50 %, 38 B, 138.95, 138.50 ; Bons Très. 4.50 % 1933, 1.106, 1.104 ; Bons Très. 4.50 % 1934, 1.112, 1.110 ; Bons Très. 4 % 1935, 1.123, 1.130 ; Caisse Aut. Tabacs, 1.040, 1.040.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 636, 645 ; 1920, 560, 555 ; 1924, 1.128, 1.125 ; 1935, 1.120, 1.106.

Foncières et communales. — Fonc. 1863, 360, 360 ; Fonc. 1885, 415, 418 ; Com. 1891, 389, 389 ; Com 1892, 470, 468 ; Fonc. 1895, 481, 491 ; Com. 1899, 420, 420 ; Fonc. 1903, 497, 498 ; Com. 1906, 433, 450 ; Fonc. 1909, 210, 211 ; Com. 1912, 210, 212 ; Fonc. 1913 3.50 %, 447, 440 ; Com. 1950 4 %, 1.007, 1.008 ; Fonc. 1930 4.50 %, 998, 1.014 ; Com. 1921, 1.023, 1.026 ; Com. 1932, 1.038, 1.038 ; Emp. 1933, 1058, 1.058.

Actions françaises. — Banque de France, 27.800 d., 26.000 d. ; Compt. Esc., 3.200 d., 3.275 ; Créd. Fonc. inc., 7.750 d ; Créd. Lyon, inc., 6.250 ; Créd. du N., 740, inc. ; Bté Ole, 2.645, 2.700 ; Suez act., inc., 21.000 d. ; Nord, 2.345, 2.395, 2.395 ; E. et Oie, 2.645, 2.700 ; Suez act., inc., 21.000 d. ; Nord, 2.345, 2.395, 2.395 ; E. et Oie du Nord, inc., 1.075 ; Electr. du Nord, 865, 900 ; Energ. Ind., 3.950, 3.950 ; Nord Lum., 2.380, 2.440. Thom. Houston, 855, 870 ; Cie Gle Ind. Test., 3.010 d., 2.075 d. ; Pérenchies, 3.240, 3.330 ; St Frères, 1.340, 1.890 ; Gaz N-E inc., 1.550 d. ; Acierie Longwuy, 1.150, inc. ; Micheville, 2.350, 2.390 ; Ac. du Nord, 785, 785 ; Arbel. inc., 1.150 d. ; Chant. de France, 1.840, inc. ; Const. Nord-France, 1.610 d., 1.845 ; Fives-Lille, 2.200 d., inc. ; Forges Nord-Est, 1.675, 1.950 ; Jeumont act., 955, 955 ; Fco-Belge Mat. Gh Fer, 11.250, inc. ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, inc., 8.650 d. ; Denain-Anzin, 8.800 d., inc. ; Louvroil Monbard, 1.420, 1.445 ; Meteux, inc., 6.400 ; Peugeot, 1.966, 1.995 ; Senelle-Maubeuge, inc., 2.000 ; Bethune, 6.850 d., 3.910 ; Aniche, 6.710, 6.350 ; Anzin, 2.440, 2.476 ;

Valeurs françaises (Oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931, inc., 2.060, 2.061 ; 4 % 1931, 971, 971 ; 6.50 % 1936, 1.036, 1.043.

BOURSE DE LILLE

du 21 décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages: Albi, 4.090, 8.720 o. ; Albi (part), 6.350, 6.300 n. ; Aniche, 6.700, 6.880 ; Anzin, 2.400, 2.450 ; Bethune, 36.990, 37.900 ; Béthune (1/10), 6.780, 3.660 ; Blanzy, 8.650, 6.900 d. ; Carvin, 3.475, 2.580 d. ; Clarence, 600, 612 ; Commentry (Jce), 4.025, 3.900 o. ex-dr. ; Commentry (cap.), 4.450, 4.450 ex-dr. ; Courrières, 1.150, 1.130 ; Creepin, 187, 200 d. ex-dr. ; Dourges, 3.828, 3.725 ; Escarpelle, 6.925, 6.700 ; Lens A, 1.612, 1.565 ; Lens B, 640, 850 ; Lievin, 1.015, 980 ; Liévin (coup. de 30), 32.400, inc. ; Marles, 2.150, 2.190 ; Ostricourt, 8.250, 6.360 d. ; Thivencelles, 600, 600 ; Vicoigne, 2.300, 2.295.

Banques : G. D. N., 710, 726 d. ; Union Mines, 910, 940 d.

Eaux - Transports : E.L.R.T., 431, inc. ; Lyon des Eaux (cap.), 6.450, 3.825 ; Lyon des Eaux (Jce), 2.000, 3.050 ; Pierchon, 630, inc.

Electricité : Artésienne, 910, 920 ; Béthunoise, 740, 755 ; Boulonnaise, 1.000, 1.000 d. ; Comlin. du Gaz, 3.005, 8.200 d. ; Electr. Gaz Nord, 1.045, 1.055 ; Elecir. Nord, 900, 900 ; Elecir. N.-O., 1.260, 1.290 d. ; Energ. Nord-France, 1.025, 1.026 ; Gaz d'Hersin, 936, 935 d. ; La Roubaisienne, 4.250, 4.250 ; Sect. Billy, 1.050, inc. ; Un. Houillère, 620, 540 d.

Métallurgie : Blanc-Misseron (ord.) 225, 245 d. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.165, 1.250 d. ; Aciéries de Longwuy, 1.040, 1.150 d. ; Ac. de Micheville, 2.300, 2.300 ; Ac. du Nord, 790, 790 ; Ac. Bombre et Meuse, 485, 610 d. ; Arbel, 2.250, 2.400 d. ; Chant. France, 1.700, 1.800 d. ; Atel. Nord France, 1.305, 1.500 ; Atel. Nord France (part), 890, 1.110 d. ; Autos chen., 106, inc. ; Bleche, 1.515, 1.515 ; Call, 1.030, 1.050 d. ex-dr ; Delattre, 3.050, 10.100 d. ; Denain-Anzin, 3.600, 3.400 o. ; Electro-Métal, 489, 445 ; Fives-Lille, 1.925, 2.200 d. ; Merine, 1.600, 1.655 ; Nord-Est, 1.795, 1.825 ; Fco-Belge, 9.850, 11.000 d. ; Jeumont, 900, 920 d. ; Louvroil, 1.540, 1.473 ; St-Sauveur, 1.110, inc. ; Seulines, 3.040, 6.600 d. ; Senelle, 1.860, 1.950 d. ; Tubes de Vel., 1.200, 1.220 d.

Entreprises et Métér. constr. : Carr. Dumont Vireux, 66, 60 d. ; Cheux et Cim. Leforge, 14.500, 15.200 d. ; Cheux et Cim. Leforge (act. B 300), 4.200, 4.800 d. ; Ciments de Boul., 1.660, 1.700 (en liquid.) ; Cim. Portland, 24.000 ex-coup. ; Cim. Portland (part), 37.000 ex-coup. ; Cim. et Cheux Hydraul., 1.300, inc. ; Cim. Franç. et Portl. Boul., 7.500, 7.800 ; Cim. Franç. et Portl. Boul. (jouiss.), 8.600, inc. ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.300, inc. ; Desvroise, 6.750, 8.600 d. ; La Lotene, 1.125, 1.150 d. ; Pollet et Chausson, 3.635, 4.050 ; Pollet et Chausson (part), 38.500, 40.000 ; Super Cim. Boulonnais, 80, 110 d.

Produits chim., Huileries, Verreries : Air liquide, 8.650, 3.565 ; Air liquide (part), 18.300, 16.500 ; Engr. d'Aubry, 370, 545 ; Engr. de Roubaix, 2.150, 2.200 d. ; Olacos Nord France, 3.050, 10.100 d. ; Huiles, goudrons et dérivés, 6.050, 6.950 d ; Kuhlmann, 2.650, 2.650 ; Oxhydrique Française, 375, inc. ; Pochiney, 8.125, inc. ; Prod. Orgeno Chim., 1.210, inc. ; Rhone Poulenc, 4.310, 4.310 ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 8.000, 8.000 ; Uetn. de Libercourt, 840, inc. ; Verr. et Glac. d'Aniche, 6.150, 3.630 d.

Digérez jeune — Vous paraîtrez jeune
30 ANS — 50 ANS
Supprimez les méfaits de l'acide urique après 20 ans de bonne chère
FATIGUÉS par une nourriture qui fut souvent trop riche, le foie et l'intestin digèrent au ralenti; les reins commencent à se détraquer ; l'organisme reste encrassé par l'acide urique qui cause les migraines, les rhumatismes, la goutte. Chaque matin, comme vous vous lavez le figure, lavez vos organes de digestion en prenant dans le déjeuner ou de l'eau chaude une pincée de Kruschen: Aussitôt 6 sels minéraux (dont les célèbres sels de Carlsbad et d'Epsom), agissant à la façon des eaux thermales, vous obligent à évacuer à fond. Les poisons sont expulsés dès qu'ils se forment: les douleurs de l'acide urique cessent. La digestion redevient facile et courte. Une joyeuse sensation de bien-être rejeunit le corps et l'esprit. Sels Kruschen, toutes pharm.
11.260

VOICI LE BON MOMENT et le bon moyen de FORTIFIER VOS PETITS pendant les années de croissance et d'étude
LES enfants deviennent pâlots et maigres, quand leur sang appauvri n'arriva plus à tirer toutes les substances fortifiantes de la nourriture. Mettez-les 30 jours au "régime ferré" en leur donnant aux repas 1 pilule de fer fortifiant, digestible comme le fer des épinards ou lentilles, concentré dans les célèbres pilules Pink sous une forme si active que l'organisme stimulé tout entier parvient enfin à tirer tout la profit des aliments. L'enfant pousse mieux, il gagne du poids, des muscles, des couleurs. Pilules Pink, toutes pharmacies. Commencez demain !
11 352

ESTOMAC FOIE-INTESTIN POUDRES DE COCK
Toutes Pharmacies
18 r de la Perle Paris
11.705

UN RHUME DOIT-IL MURIR ?

C'est une idée fausse de croire qu'un rhume doit mûrir. Le preuve ? Chaque jour elle est donnée par les rhumes : ceux qu'ASPRO arrête dès leur début.

Prendre ASPRO à temps, tout est là ! Au premier frisson ou éternuement, avalez vite deux comprimés d'ASPRO avec une boisson chaude. Par la transpiration, ASPRO élimine les poisons qui commencent à intoxiquer l'organisme. Le lendemain, vous vous réveillez sans fièvre ni oppression. Aussi sûrement qu'ASPRO arrête un rhume à son début, il dissipe une névralgie et calme un mal de gorge.

ASPRO agit vite sans fatiguer l'estomac, le cœur et les reins.
11.229

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me VANRENTERGHEM, licencié en droit, avoué à Avesnes, 30 bis, rue de Mons.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 octobre 1942. Entre Monsieur DEDECKER Elie, demeurant à Louvroil 53, route d'Avesnes. Et : Madame MONNAIE Julia, épouse DEDECKER, demeurant à Louvroil, 51, route d'Avesnes. Il appert que le divorce a été prononcé au profit du mari. — Pour extrait (signé) : VANRENTERGHEM
17 311

VILLE DE LILLE

Acquisition d'immeubles place Dillesan, 3 - 7 - 9

AVIS A FIN DE PURGE LEGALE

(Extrait prescrit par le décret-loi du 6 août 1935)

Aux termes d'un acte reçu par Me VANDORME, notaire à Lille, le 7 novembre 1942, enregistré à Lille (A. D.) le 14 novembre 1942, Bdte 33, case numéro 247 gratis, M. Ernest-Henri DESBOSQUE, représentant et Mme Albertine-Laetitia TERNICIEN, son épouse, demeurant ensemble à Lille, boulevard Victor Hugo, 276, ont vendu à la ville, frais mi-seins à usage d'habitation sis à Lille, place Dillesan numéros 1 - 7 et 9, ensemble les tènds et terrain en dépendant, d'une contenance de 196 mètres carrés, repris au cadastre section A, numéros 1.921 - 1.922 et 1.921

Cette acquisition a été déclarée d'utilité publique par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 3 juillet 1942.

Les tiers qui auraient intérêt au règlement de cette opération immobilière, sont prévenus qu'en vertu de l'article 21 du décret-loi du 8 août 1935, ils doivent faire inscrire leurs privilèges et hypothèques dans le délai de quinzaine du jour de la transcription de l'acte sus-énoncé.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1942
22 945 Le Maire de Lille : Paul DENOVE.

Etude Me Godron, Docteur en Droit, Avoué à Lille

Assistance judiciaire - Division du 12 juin 1939

Divorce-jugement du 4 novembre 1941 prononçant le divorce entre Mme Antoinette France Mouton demeurant à Mercq-en-Barœul, 352 rue de Menin. Demanderesse ayant pour avoue Me Godron, suppléé par M. Quarez, et Mr Jules Julien Roger, chauffeur d'autos, demeurant actuellement à Lille, 6, place Antoine Tack, défendeur. Et ce au profit de Madame Roger Mouton.

Pour extrait : (Signé) Quarez
17314

Etude de Me Rémy DUBOIS, Docteur en droit avoué à Douai, 10 rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE

Assistance judiciaire - Décision du 27 février 1942

DIVORCE

D'un jugement du Tribunal Civil de première instance de Douai, le quinze juillet 1942, enregistré, rendu par défaut.

Entre : Mme Louise Sehille, épouse de M. Antoine Caulier, demeurant à Arleux, cité du Cambrésis. Demanderesse ayant pour avoue Me Remy Dubois, suppléé par Mr J. Butruille et : M. Antoine Caulier, ouvrier mineur, demeurant à Cuesnain, et actuellement détenu à la Prison de Douai. Défendeur défaillant.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Caulier-Sehille au profit de la femme.

Pour extrait (signé), J. Butruille

Visé pour timbre et enregistré en debet à Douai le 17 décembre 1942 f° 49 n° 14 droits à recouvrer 26 francs (signé) : Le Rouzic.
17316

Etudes de Me Paul MOREL, docteur en droit, notaire à PHALEMPIN et de Me André CHATTELEYN, avoué à LILLE, 27, boulevard Vauban.

Vente par suite de licitation entre majeurs et mineure (Consorts REUSE-BICOTTE).

Département du Nord — Arrondissement de Lille

Canton de PONT-A-MARCQ

Commune de WAHAGNIES

UNE MAISON D'HABITATION

sur et avec environ 987 mètres carrés de terrain et **Deux parcelles de terre à labour** d'environ 443 m2 chacune. Libres d'occupation.

L'adjudication aura lieu par le ministère de Me Paul MOREL, docteur en droit, notaire à PHALEMPIN, en la mairie de WAHAGNIES le LUNDI 8 FEVRIER 1943, à 15 heures 30

DESIGNATION :

COMMUNE DE WAHAGNIES

Article premier

Une maison à usage d'habitation et les fonds et terrain en dépendant et 9 ares 75 centiares d'après titres, repris au plan cadastral sous les numéros 40 et 41 de la section C pour une contenance de 9 ares 87 centiares, et repris sous les numéros 51, 52 et 53 de la section C pour 9 ares 81 centiares.

Tenant du nord à M. Pierre WIBAUT-HUGOT, M. Florent BICOTTE, M. Alphonse VAREY-BIGOTTE, M. Jean LEFEBVRE-BICOTTE, M. Louis LAURENT ; du levant à la rue dite de la Ruelle, aujourd'hui dénommée Jules Ferry ; du midi, à M. Jean-Baptiste DUSSART-BRUNEAUX ; et du couchant à M. Louis HUGOT-CARPENTIER.

Article deuxième

Trois ares soixante-cinq centiares de terre à labour d'après cadastre et quatre ares quarante-trois centiares d'après titres repris au plan cadastral sous le numéro 169 de la section A et sous le numéro 138 de la section A du plan révisé pour 3 ares 65 centiares.

Tenant du nord aux ontanis de M. Victor HUGO-DELANNOY, sentier entre eux ; du levant, à M. SISSON-LEMAIRE ; du midi, à M. Marcel GRAUWIN-DESPREZ ; et du couchant au bureau de bienfaisance de WAHAGNIES

Article troisième

4 ares 39 centiares de terre à labour d'après cadastre et 4 ares 43 centiares d'après titres repris au plan cadastral sous le numéro 152 de la section A et sous le numéro 148 de la section A du plan révisé pour 4 ares 39 centiares.

Tenant du nord, à M. Marcel GRAUWIN-DESPREZ ; du levant à M. Jules DELOBEL-DUPONT ; du midi, à Mlle Jeanne BRIQUET et du couchant à Madame Veuve Aimable TURBELIN-DUPONT sentier entre deux

OCCUPATION

Ces immeubles qui étaient précédemment occupés par Monsieur Edouard REUSE-BICOTTE, sont libres d'occupation.

MISES A PRIX

Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Me MOREL, notaire à PHALEMPIN et déposé en son étude où l'on peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes :

Article premier : **Vingt-cinq mille francs,** ci ..... 25.000 francs

Article deuxième : **Mille cinq cents francs,** ci ..... 1.500 francs.

Article troisième : **Deux mille francs,** ci ..... 2.000 francs.

NOTA — Seules les personnes qui auront préalablement sollicité et obtenu de Monsieur le Préfet du Département du Nord, l'autorisation prescrite par la loi du 16 novembre 1940, seront autorisées à porter des enchères et pourront être déclarées adjudicataires. Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins 15 jours avant la vente.

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de :

1) Monsieur Charles-Henri REUSE, journalier, demeurant à Wahagnies, époux de Madame Berthe UERENAUCOURT ;

2) Monsieur Georges-Joseph REUSE, ouvrier des Chemins de Fer, demeurant à Carvin-Libercourt, époux de Madame Marie DERENAUCOURT ;

3) Madame Jeanne DUPONCHELLE, veuve de Monsieur Edouard-Joseph REUSE « MORT POUR LA FRANCE » à Monthurel, le 11 juin 1940.

Ladite deme, demeurant à Wahagnies, agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin qu'en qualité de tutrice naturelle et légale au nom et pour le compte de Mademoiselle Yvonne-Georgette REUSE, encore mineure comme étant née à Wahagnies, le 17 décembre 1926, de son mariage avec son défunt mari ;

4) Madame Augustine REUSE veuve en premières noces de M. Arsène-Paul BRIQUET, épouse en second noces de M. Auguste-Joseph FLINOIS, ouvrier mineur avec lequel elle demeure à Wahagnies. Et ledit M. FLINOIS, agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse et la validité de la procédure à son égard ;

5) Monsieur Augustin REUSE, journalier, demeurant à Wahagnies, époux de Madame Adélaïde LOGHIER. Ayant Me André CHATTELEYN pour avoué.

En présence qui lui dûment appelé de : Monsieur Jules DUPONCHELLE, journalier à Wahagnies, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc de la mineure Yvonne-Georgette REUSE, susnommée ; ledit Monsieur Jules DUPONCHELLE faisant fonction de subrogé tuteur en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister ou surgir entre ladite mineure et Monsieur Charles REUSE, susnommé, son subrogé tuteur ordinaire ;

Ledit Monsieur Jules DUPONCHELLE nommé à cette fonction qu'il a acceptée par délibération du Conseil de famille de ladite mineure prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Pont-à-Marcq, le 3 juillet 1942, enregistrée.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par la première chambre du Tribunal civil de Lille, en chambre du conseil le 19 août 1942, enregistré.

Cette insertion vaut à la fois comme insertion légale conformément à l'article 960 du code de procédure civile et comme insertion faite conformément à l'article 4 dé décret du 20 novembre 1939, tendant à la reprise du cours de certains délais suspendus au profit des mobilisés par ledécret du 1er septembre 1939, pour faire courir le délai d'un mois fixé par l'article 5 dudit décret du 29 novembre 1939, pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories des personnes visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939, et n'ayant duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée à Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal civil de Lille.

Lille, le 19 décembre 1942 (signé) : H. CHATTELEYN. Enregistré à Lille (A.J.) le 21 décembre 1942, folio... Case... Reçu : 20 francs. — Le Receveur (signé) : RATEL.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1) Me Paul MOREL, docteur en droit, notaire à Phalempin, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, chargé de la vente ; 2) A Me André CHATTELEYN avoué à Lille, 27, boulevard Vauban, chargé des formalités judiciaires
17 323

Etude de Me Rémy DUBOIS, Docteur en droit, avoué à Douai, 10, rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph RUTRUILLE

Assistance judiciaire - Décision du 5 juin 1939

DIVORCE

D'un jugement du Tribunal Civil de première instance de Douai, en date du 17 juin 1942, enregistré, rendu par défaut :

Entre : M. Paul Vandenabeele, journalier, demeurant à Auby, rue Jean-Jaurès n° 26 Demandeur ayant pour avoué Me Rémy Dubois, suppléé par Me Joseph Butruille et Mme Raymonde Renou, épouse de M. Paul Vandenabeele demeurant à Wattan, rue du Bailly. Défenderesse défaillante

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Vandenabeele-Renou au profit du mari.

Pour extrait (signé) : J. Butruille

Visé pour timbre et enregistré en debet à Douai, le 11 décembre 1942 f° 45 c m/m 18, droits à recouvrer 26 francs, (signé) Le Rouzic.
17317

BRONCHITE VERMINEUSE Toux arrêtée en cinq jours
Guerison rapide, certaine et augmentation de rendement de lait avec ALPNI JEANNE D'ARC - Toutes pharmacies Renseignements gratuits Laboratoires ALPNI, 81, rte d'Isly, LILLE.
22 916

Etude de Me Anatole TRECA, notaire à Douai, 14 rue des Blancs-Mouchons et de Me Rémy DUBOIS Docteur en droit, avoué à Douai, 10 rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE.

VENTE PAR SUITE DE LICITATION

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-NEUF JANVIER 1943, à QUATORZE HEURES, en l'étude et par le ministère de Me Tréca, notaire à Douai, à l'adjudication publique de :

COMMUNE DE LALLAING

Neuf ares vingt quatre centiares vingt six dix milliares du terrain d'après mesurage, situés rue Choque, dur lequel sont posés deux baraquements en bois. A usage d'habitation, ledit terrain repris au cadastre section unique nos 465 et 466 tenant d'un bout à la rue Choque, d'autre bout à M. Willistete-Payen, tossé entre deux, d'une liste à M. Foudrin, et d'autre liste à M. Georges Bastien Fourdrin.

MISE A PRIX 25.000 francs 00.

Aux clauses et conditions du cahier des charges rédigé par Me Anatolo Treca, notaire à Douai, en exécution d'un jugement rendu en le Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Douai le onze novembre 1942, enregistré, en la requête à lui prêtée par : to - M. René Victor Joseph Hermant, garde-barrière, demeurant à Lallaing, au Pont de Douai, époux de Mma Flore Desvrine ; 2o - M. Jules Clement Victor Hermant, employé, célibataire majeur, demeurant à Lallaing rue Choque No 27 ; 3o - Madema Catherine Joseph, veuve en premières noces de M. Valéry Hermant et épouse en secondes noces de M. Gustave Amblart, avec lequel elle demeure à Lallaing rue Gambetta No 5 et ce dernier pour valoir assistance et autorisation à la dame son épouse, ladite dama Amblart, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de Valéry Hermant, né à Lallaing, le 30 juillet 1933, et M. Gustave Amblart comme co-tuteur ; 4o - Mme Médeleine Fourdrin, ménagère, demeurant à Lallaing, 27, rue Choque Vve de M. Victor René Joseph Hermant agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de : 1) M. Pierre Victor Alphonse Hermant né à Lallaing le 1re avril 1929, 2) M. Victor René Joseph Hermant né à Lallaing, le 7 juillet 1930, ses deux enfants issus de son union avec son défunt mari.

Demandeurs ayant pour avoué Me Rémy Dubois suppléé par Me Joseph Butruille.

En présence de M. Gaston Dethée, principal clerc du notaire demeurant à Douai, rue du Champ-Fleury. Pris en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc de 1) M. Valéry Hermant, 2) MM. Pierre et Victor Hermant, ou lui duement appelé.

Avis important. — Seuls les amateurs ayant obtenu l'autorisation préfectorale prévue par la loi du 16 novembre 1940 seront admis à porter des enchères. L'obtention de cete autorisation demandant un certain délai **prière de s'adresser de suite** en l'étude de Me Anatole Treca, notaire à Douai.

Pour tous renseignements s'adresser : 1) à Me Anatole Treca, notaire à Douai, 14 rue des Blancs-Mouchons, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2) en l'étude de Me Remy Dubois, avoué à Douai, 10 rue des Blancs-Mouchons, poursuivant la vente.

Douai, le 17 Décembre 1942.

Pour Me Dubois, (signé) : J. Butruille.

Enregistré à Douai, le 18 décembre 1942 f° 48 n° 13, reçu vingt francs (signé) Le Rouzic.
17315

Etude de Me Pierre LECAT, docteur en droit, avoué à Cambrai

COMMUNE DE GOUZEAUCOURT (Nord)

VENTE SUR SURENCHERE DU DIXIEME D'UNE USINE à usage de tissage mécanique sise à Gouzeaucourt, rue de Metz-en-Couture.

L'adjudication aura lieu et sera vendredi, 29 janvier 1943, à 9 heures du matin, pardevant Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal Civil de Première instance de Cambrai, au Palais de Justice de ladite ville, place de la République. Les enchères ne seront reçues que par le Ministère d'avoués exerçant près ledit Tribunal. En conséquence de une surenchère du dixième faite au Greffe du Tribunal Civil de Premiere instance de Cambrai, par acte en date du 9 décembre 1942, enregistré. Et eux requête, poursuites et diligences de Monsieur Noel POURE, tisseur contectionneur, demeurant à Avesnes-lez-Aubert, époux de Madame Henriette CARDON. Ayant pour avoué constitué, Me Charles DUFOUR, suppléant Me Pierre LECAT. En presence ou eux dûment appelés de :

1) Monsieur Victor CEOFFROY, demeurant à Arras, rue de la République, numéro 9. Adjudicataire surenchéri, ayant pour avoue consulté Me Roger ROQUETTE ;

2) Me Charles DUFOUR, suppléant Me Pierre LECAT, avoue, demeurant à Cambrai, agissant en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Albert VELAINE, ex-industriel à Gouzeaucourt, Saint-Quentin et Paris, directeur associé de la société nommée par jugement du Tribunal de Commerce de Cambrai, en date du 25 novembre 1941, en remplacement dudit Mr Pierre LECAT, empêché. Poursuivant occupant pour lui-même. Il sera, aux jour, heures et lieu susindiqués, procédé à la vente aux enchères publiques au profit du dernier enchérisseur et à l'exlunction des feux des biens dont la désignation suit :

COMMUNE DE GOUZEAUCOURT

Une Usine à usage de tissage mécanique, sise à Gouzeaucourt, rue de Metz-en-Couture, comprenant les bâtiments de l'usine, et le tercain en dépendant. Les dits bâtiments comprenant : Un bâtiment principal, composé d'un corpe central et de deux ailes, à l'aile gauche, dépôt de marchandises à l'arrivée ; à l'aile droite, grand atelier de marchandises au départ et bureaux, le tout donnant directement arees sur la cour. Des bâtiments annexes à usage de transformateur, chaufferie, atelier de réparations et forge, magasins et dépôt, w.-c., fosse et citerne. Le tout comportant en superficie bâtie et non bâtie une contanance de 7.000 mètres carrés environ, cadastré section A numéro 618 partie.

NOTA. — L'immeuble aus-désigne avait été adjugé à Monsieur Victor GEOFFROY, demeurant à Arras, rue de la République, numéro 9, suivant proces-verbal d'adjudication dressé par Monsieur CAUDROY, juge au Tribunal civil de première instance de Cambrai, à l'audience des crtées dudit Tribunal, le 5 novembre 1942, pour le prix de 150.000 francs

MISE A PRIX. — Indépendemment des clauses et conditions du cahier des charges, et des frais et loyaux coûts de la surenchère, les enchères seront reçues sur le mise à prix de nouvelle de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS... ci... 165.000 fr.

AVIS IMPORTANT. — A) En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter les enchères, elles devront au prealable se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ledite loi. Avis est donné qu'un délai d'eu moins 20 joure avent la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation.

B) La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le code et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de première instance de Cambrai.

En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil de première instance de Cambrai.

S'adresser pour tous renseignements : A CAMBRAI : A Me DUFOUR, suppléant Me LECAT, avoué rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; Au Greffe du Tribunal civil où est déposé le cahier des charges ; à Me ROQUETTE, avoué, présent à la vente. — Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Cambrai, le 19 décembre 1942 (signé) : DUFOUR. Enregistré à Cambrai, le 21 décembre 1942. Reçu : 20 francs. — Le Receveur (signe) : CARON.
12 322

Etude de Me CHIROUSSOT, notaire à MAUBEUGE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Suivant acte reçu par Me CHIROUSSOT, notaire à Maubeuge, le 14 décembre 1942, enregistré à Maubeuge A. C. le 15 décembre 1942 1942, folio 41, case 312, volume 342 A, Madame Suzanne-Ernestine-Angèle LEBON, épouse du Monsieur Max-Jean-Baptiste-Pierre LANNEAU, artisan, avec lequel elle demeure à Rousies, rue de Maubeuge, numéro 110, a vendu à titre de licitation à Monsieur Marcel LEBON, commerçant, demeurant à Maubeuge, avenue de Ferrière, numero 20, ses droits dans un fonds de commerce d'épicerie et de mercerie exploité à Rousies, rue de Maubeuge numéro 92, comprenant la clientèle et l'achalandage, le matériel et les marchandises. Entrée en joussance, le 14 décembre 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion et seront reçues à Maubeuge en l'étude de Me CHIROUSSOT, notaire, où domicile a été élu. — Pour première insertion (signé) : CHIROUSSOT.
17 309

CABINET A. SCAILTEUX, LE CATEAU. Défenseur près les Tribunaux. Par acte s.s.p. du 23-11-1942, enregistré, à Le Cateau, le 27-11-1942, M. LARUELLE Louis, a vendu à M. DUPET Victor, son fonds de commerce de débitant de boissons qu'il exploitait à LE CATEAU, rue Carville, No 34. — Insertions B.O.V.C. du 12-12-1942. Opposition dans les 20 jours au siège du fonds vendu.
17 321

VENTES

Etude de Me Victor CRETEUR, huissier, 58, rue des Anges, à Valenciennes, suppléé par Marcel CRETEUR, suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil le 4 octobre 1939

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

ANZIN, rue Louis Blanc

Une camionnette « Renault » 11 CV K.Z. 5, calsse tôlée en bon état ainsi que le moteur et les pneus ; Un étalo-moteur « Monel-Coyon » état neuf avec rétro-phare, gaz dans les poignées, deux pots échappement ; deux roues en fer avec essieux en bon état.

Tres jolis salle à manger en chêne, comprenant : Buffet, table carrée, desserte avec dessus marbre, 2 chaises, 1 jardinière en chêne et céramique ; un lit ancien en acajou avec sommiers état neuf ; une grande garde-robe en chêne ; un réchaud à gaz avec tour ; 15 m. x 6 m. 78 bandes tapis moquette.

Pour pharmacien : Une balance d'analyse, sous verre avec série de poids en bon état. — L'an mil neuf cent quarante-deux le lundi vingt-huit décembre, à 15 heures, par le ministère de Marcel CRETEUR. — **Au comptant - Frais en sus.** — Pour tous renseignements, s'adresser à M. CRETEUR.
17 320

VENTES - ACHATS - LOCATIONS

Etudes de Me POTIER, notaire à Moy-de-l'Aisne et de Me PATOUX, avoué à St-Quentin, 17, rue du Wé. — **A VENDRE** aux enchères publiques en un lot : **UNE MAISON** sise à Ly-Fontaine-Aisne, construite en briques couverte en ardoises, quatre pièces au rez-de-chaussée